

19^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à demander aux fabricants d'ordinateurs à destination des enfants d'y apposer un logo « moins de 16 ans » pour informer qu'un logiciel permettant la protection contre les images ou sites dangereux pour les enfants y a déjà été installé.

PRESENTEE

Par Juliette ALEXANDRE, Charlotte AMELINE, Tom AMELINE, Simon BLONDEAU, Emma DUVELLEROY, Timéo EDON, Anaïs LEBRETON, Juline LENOËL, Mathilde LESORT, Imane LETAC, Thomas LONGONI, Léo LUCARZ, Camille MARTINS GUERREIRO, Margot THEVENOT, Elisa MORICE, Laurène LEVACHER, Maïlys ABRAHAM, Félix DALERT, Sarah DESQUESNE, Maxime DOUET, Baptiste JOURDAN, Louane LEROUESNIER, Eliot LEMIERE, Esteban LOPEZ, Paul MONTAIGNE, Pierre MORICE, Ninon OLIVIER, Robin YVON, Hugo BERTHE.

Elèves de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire Jacques Texier d'Amayé sur Orne

(Académie de Caen)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles technologies font partie de notre quotidien. Dès notre plus jeune âge, nous sommes à leurs contacts. La révolution numérique de ces dix dernières années a permis de nous connecter au monde entier. Internet permet de communiquer avec les autres camarades de la classe, d'apprendre en recherchant les informations pour des exposés ou approfondir une notion ou rechercher des exercices pour s'entraîner. Nous avons pu nous entretenir avec nos amis vétérans habitant au Pays de Galles. Il offre la possibilité à tous d'avoir les mêmes chances de réussir. Il est devenu une ressource indispensable.

A l'école, dans le cadre de notre travail, nous pouvons avec la maîtresse accéder à des sites pour enrichir nos exposés ou nous entraîner à faire des exercices. Cependant, en début d'année, nous avons débattu et nous avons écrit et signé une charte d'utilisation d'internet. Ainsi, nous ne pouvons pas travailler en dehors de sa présence, aller sur des sites autres que ceux demandés, télécharger des documents ou photos sans son autorisation. Elle a de plus installé un logiciel de contrôle donné par la Direction Académique. Nous nous sentons en sécurité vis-à-vis d'images ou vidéos pouvant apparaître à notre insu.

A la maison, les parents peuvent protéger les enfants en n'achetant pas des jeux vidéo trop violents, en contrôlant nos utilisations sur internet, en demandant à rester dans la pièce commune, à ne jamais donner ses coordonnées. Pour beaucoup d'entre nous, les parents sont souvent désarmés devant l'évolution trop rapide des nouvelles technologies. Ils comprennent l'utilité mais ne veulent pas nous empêcher de jouer ou de regarder des vidéos ou de communiquer via les consoles. Malheureusement il est arrivé à plusieurs d'entre nous de voir des images ou des publicités néfastes lors de coupures publicitaires, lors d'une vidéo de dessins animés ou de documentaires.

Afin d'aider tous les parents (ceux habitués à utiliser internet et tous les autres démunis devant ce nouvel outil) à prévenir de ces risques, nous pensons qu'il faudrait demander à tous les fabricants de tablettes ou d'ordinateurs destinés aux enfants de moins de 16 ans d'intégrer directement un logiciel gratuit de protection et de contrôle visant à stopper toutes les images, sites ou vidéos pouvant choquer ou influencer négativement un enfant. Il pourra être actualisé en se connectant. Comme pour les émissions de télévision (-10), le vendeur pourra y apposer un logo informant de cette protection.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Demander aux fabricants d'ordinateurs destinés aux enfants de moins de 16 ans d'installer un logiciel gratuit permettant de bloquer les sites, images ou vidéos, susceptibles de choquer. Pouvoir le mettre à jour régulièrement et gratuitement en se connectant.

Article 2

Inventer un logo à coller comme pour ceux des programmes de télévision ou sur les jeux vidéo ou les films indiquant que cet ordinateur est protégé et pour les enfants.

Article 3

Proposer une journée de prévention à l'école à destination de tous les parents sur l'utilisation des nouvelles technologies. Faire intervenir des professionnels, les enseignants et les parents eux-mêmes pour sensibiliser aux risques et montrer comment les contourner à la maison en utilisant les nouveaux ordinateurs ciblés moins de 16 ans.

Article 4

Proposer dans les nouveaux programmes des interventions de professionnels gratuites dans le cadre de l'éducation civique expliquant les dangers des nouvelles technologies.